

Annexe au règlement

Horaires

Section adultes et jeunesse :	lundi	fermé
	Mardi	15 h 00 – 19 h 00
	Mercredi	09 h 30 – 12 h 00 et 14 h 00 – 18 h 30
	Jeudi	15 h 00 – 19 h 00
	Vendredi	15 h 00 – 18 h 30
	Samedi	09 h 30 – 12 h 00

Vacances

4 semaines en été (mi-juillet à mi-août)

2 semaines pendant les fêtes de fin d'année (vacances scolaires)

Tarifs accompagnant le règlement

1. Cotisations (article 6)	
cotisation annuelle	Fr. 15.-
cotisation annuelle (étudiants, AVS, AI, chômeurs)	Fr. 10.-
2. Carte perdue (article 7)	Fr. 5.-
3. Retard dans la restitution des documents (article 12)	
1 ^{ère} semaine (dès le deuxième jour)	Fr. 1.-
2 ^{ème} semaine (1 ^{er} rappel)	Fr. 3.-
3 ^{ème} semaine (2 ^{ème} rappel)	Fr. 6.-
4 ^{ème} semaine (3 ^{ème} rappel)	Fr. 12.-
4. Frais administratifs pour facturation de livres jamais restitués	Fr. 10.-
5. Frais administratifs pour facturation simple (dégâts ou perte) (article 15)	Fr. 5.-
6. Montant des dégâts (article 15)	Fr. 10.- à Fr. 100.-
7. Utilisation d'Internet pour personnes non inscrites à la bibliothèque (article 20)	Fr. 4.- par heure

Mise à jour le 1^{er} février 2013